

PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE

- 46 éoliennes dont 15 chez nous. = Total 147,2 MW.
- La hauteur de la tour : 92,5 m.
- La longueur d'une pale : 55 m.
- Les redevances annuelles pour la municipalité sont de 5000\$/mégawatt installé donc 240000\$.

MERCI DE RECYCLER !

Plus nous RECYCLONS, plus nous diminuons les quantités d'ordures ménagères envoyées au site d'enfouissement. Concrètement, cela signifie des ÉCONOMIES \$\$\$ sur nos factures mensuelles pour l'enfouissement des ordures.

RAPPEL POUR LES GROS REBUTS :

Vieux meubles, divans, tables, chaises, matelas, etc. Matériaux naturels comme des branches d'arbres et arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 4 pieds, morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 55 livres. Matériaux ferreux comme des appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc. UN OBJET MONSTRE ne doit pas peser plus de 225 livres et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube. Si deux hommes ne peuvent pas déplacer l'objet, il ne sera pas ramassé.

NE SONT PAS ADMISSIBLES : Les pneus usés d'automobiles ou de camions. Les débris de construction. Les bonbonnes propane. Il faut déposer ces objets à l'Éco Centre. Si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas. MERCI!

PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / FOSSE SEPTIQUE / PUIT

Monsieur **Éric Jacques** agit à titre d'**inspecteur en environnement et en bâtiments** au service de notre municipalité. Pour toute demande de permis de construction ou rénovation, pour un puits ou une installation septique, veuillez communiquer avec lui à la MRC Robert Cliche aux coordonnées suivantes : **Tél. : (418) 774-9828 poste 260 Courriel : eric.jacques@beaucerc.com**

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Pour les vidanges de fosses systématiques, la MRC communiquera avec les propriétaires visés la semaine précédente pour confirmer la date de la vidange. **VOUS DEVEZ DÉGAGER PARFAITEMENT VOTRE COUVERT DE FOSSE CAR LA VIDANGE NE SERA PAS EFFECTUÉE ET UNE PÉNALITÉ VOUS SERA FACTURÉE.** Monsieur **François Roberge** de la MRC Robert-Cliche coordonne le calendrier des vidanges de fosse septique pour l'ensemble des municipalités de la MRC Robert-Cliche. Au besoin, vous pouvez communiquer avec lui au : (418) 774-9828 poste 231

Rappel : La vidange pour une résidence est prévue aux deux ans et pour un chalet, aux quatre ans. Une somme est imputée à cet effet à votre compte de taxes annuellement.